

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE 2018

2018/66 - CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ (C.L.A.S) - ACTION LOMME EDUC' 2018-2019 : « COUP DE POUCE » CLUB LECTURE ECRITURE (C.L.E)

Dans le cadre de son Projet Educatif Global (Lomme Educ'), la Commune s'est fixé comme l'un des axes prioritaires « la réussite scolaire de chaque enfant par la mobilisation de la communauté éducative et l'accompagnement individualisé ».

Pour ce faire, la Commune a mobilisé le dispositif de la CAF « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (ou CLAS)

Principaux objectifs et description des 6 Clubs Lecture Ecriture pour les élèves de CP de LOMME

Les Coups de Pouce C.L.E ont pour objectifs la réussite scolaire pour tous, le renfort du rôle éducatif des parents et l'articulation autour des projets d'écoles.

Ce sont 6 clubs réservés aux enfants repérés en risque d'échec par leur enseignant. Ils permettent d'accompagner l'activité scolaire des élèves autour du « lire-écrire » en petits groupes, mais aussi les parents dans le suivi scolaire de leur enfant au CP et l'action pédagogique des enseignants : c'est un véritable outil de prévention de l'illettrisme et de lutte contre l'échec scolaire.

Les 6 clubs reposent sur 3 idées :

- Apporter à certains élèves de 6-7 ans, défavorisés ou fragiles en lecture-écriture, le soutien dont ils ont besoin et qu'ils ne reçoivent pas nécessairement à la maison
- Agir autant en direction des parents qu'auprès des enfants repérés
- Intervenir en complémentarité de l'école, et en particulier, aux côtés des enseignants de CP des élèves concernés

Le travail d'ingénierie est réalisé sous la responsabilité, de l'Association « Coup de Pouce - partenaire de la réussite à l'école », à hauteur de 500 € par club, soit 3 000 € au total. L'association est chargée de mettre en place le dispositif, de veiller à son bon fonctionnement et procéder aux vérifications et contrôles d'efficacité. Une convention de prestation est signée entre la commune et l'association.

Compte tenu du dispositif des « classes de CP à effectifs réduits » mis en application dès cette rentrée scolaire dans les 3 écoles situées en Réseau d'Education Prioritaire, les 6 clubs Coup de Pouce seront répartis au cœur des 4 autres écoles élémentaires. Ils se dérouleront lundi 5 novembre 2018 au vendredi 21 juin 2019 dans les locaux scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors jours de NAP de l'école) de 16h10 à 17h40 durant 27 semaines scolaires.

La Ville conduit et finance ce dispositif pour l'ensemble des clubs :

- Achat de livres et fournitures de 1 200 €
- Prestation de l'association Coup de Pouce de 3 000 €
- Charges de personnel et de coordination des 6 clubs évaluées à 36 000 €.

Le C.L.A.S peut être subventionné dans la limite du plafond de 7 654 € par action, à hauteur de 32,5 % des dépenses engagées, soit une subvention maximum de 2 488 € par action.

Une subvention totale de 4 976 € est donc sollicitée à la CAF du Nord pour les 2 actions C.L.A.S de l'année scolaire 2018-2019 (chaque action regroupant 3 clubs)

En conséquence, le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le Maire ou l' élu délégué à signer la convention de prestation pour l'année scolaire 2018-2019
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou l' élu délégué à demander des subventions, au taux maximum comme indiqué ci-dessus, à la CAF du Nord, pour les actions C.L.A.S 2018-2019
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits : au chapitre 011 - article 6067 - fonction 213 - opération 979 : « Coup de pouce » - Code service : NEA
- ◆ **INSCRIRE** les recettes de la CAF de LILLE au chapitre 74 - article 7478 - fonction 20 - opération 704 : « Lomme Recettes » - code service : NCB

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme